Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

Dema1.org, quand chaque avenir mérite un coup de main



Quand l'inflation grimpe, que le pouvoir d'achat diminue, les étudiants voient leur destin se fragiliser. Pour éradiquer les abandons, augmenter l'accès aux grandes écoles et s'insérer mieux et plus rapidement dans la vie active l'association, l'association Article 1 propose de former 2 300 binômes mentor-étudiant, en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour soutenir les étudiants. Un combo gagnant pour moins d'abandons, plus d'accès aux grandes écoles et une meilleure insertion dans la vie active

Les plus touchés ?
Ce sont les jeunes issus des classes moyennes, populaires qui outre d'être très affectés par l'inflation, peinent à choisir la bonne formation et à décrocher des stages. Pour pallier aux difficultés ? Le mentorat pourrait s'avérer utile. C'est en tout cas la posture de l'association Article 1 qui a mis en place une plateforme Dema1.org actuellement nourrie de 40 000 mentors en France.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur
En Paca, l'association propose d'accompagner 5 500 jeunes dans leur choix d'orientation et l'insertion professionnelle via la plateforme gratuite Dema1.org. Dès cette année universitaire 2 300 pourront être épaulés par des mentors. La plateforme lancée en septembre 2021avait formé 6 mois plus tard, 20 000 binômes partout en France et ambitionne d'en structurer 40 000 à la fin de l'année scolaire 2023.

Et il y a urgence
Le concept répond à une réelle demande : « Il y a urgence ! En cette rentrée les jeunes sont focalisés sur des problématiques liées à l'augmentation du coût de la vie. Ils mettent donc pour l'instant de côté d'autres préoccupations liées à la réussite de leurs études et à leur préparation de leur insertion

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

professionnelle … Tôt ou tard, cela va devenir un problème. Il faut donc qu'ils prennent conscience dès le début de l'année universitaire qu'ils peuvent compter sur un accompagnement gratuit qui va leur être précieux tout au long de l'année. Depuis 2004, le mentorat fait partie des solutions permettant à des milliers de jeunes issus de milieux populaires de réussir leurs études et d'accéder à des carrières professionnelles correspondant à leurs ambitions,» assure Benjamin Blavier, Cofondateur de l'Association Article 1.



DR

Retour d'expérience

Lors des premiers retours d'expérience 57% des mentorés déclaraient avoir échangé plusieurs fois par mois avec leur mentor et 76% avalisaient le concept et même le recommanderait à d'autres étudiants. Lors d'une étude d'impact réalisée en 2018 l'association déclarait moins 32 % d'abandon en première année d'études supérieures ; Plus 40 % de chance d'être admis dans les grandes écoles pour les étudiants inscrits en CPGE, Classes préparatoires aux grandes écoles) ; 6 mois après l'obtention de leurs diplômes, une meilleure insertion dans le monde du travail (+37 %) et une meilleure rémunération (+ 17 %) à diplôme équivalent.

En savoir plus

Article 1 est Né de la fusion de deux associations de lutte contre l'inégalité des chances -Frateli & Passeport Avenir- et promeut une société où l'orientation, la réussite dans les études et l'insertion professionnelle est accessible à toutes les origines sociales, économiques et culturelles.

Articles 1 en chiffres 2020-2021

La communauté réunie par Article 1 comprend 200 000 personnes : lycéens, mentorés, mentors, chefs d'entreprise, dirigeants publics et de fondations, enseignants. 153 000 jeunes sont utilisateurs des plateformes digitales. 28 000 jeunes ont été rencontrés au cours des 1 400 ateliers organisés. 19 150

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

bénévoles étudiants et volontaires du monde professionnel. 2 300 étudiants sont accompagnés individuellement de Bac+1 à Bac +5. 200 entreprises sont partenaires et l'association bénéficie de 4 labellisations : French impact, Tech for good, Parcours de réussite et Tremplin asso. L'association est éligible à la déduction fiscale relative au mécénat et est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage.



DR